**APPEL A PROJETS "JOURNALISTES EN RESIDENCE" 2017**

**La DRAC Bourgogne – Franche-Comté lance pour 2017 son appel à projets pour des "JOURNALISTES EN RESIDENCE".**

Depuis 2015, notamment dans le cadre des mesures du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC), le ministère de la Culture et de la Communication a relancé et amplifié le soutien aux médias de proximité et aux médias citoyens.

Il a été décidé de développer notamment les actions d'éducation aux médias et à l'information, prioritairement à destination des publics jeunes, y compris en dehors de l'école et du temps scolaire.

Ces résidences ont pour vocation de venir en soutien à des projets portés par les territoires, afin de :

● Qualifier les productions existantes ou développer de nouveaux projets éditoriaux en favorisant des partenariats entre les médias de proximité et les médias professionnels intéressés qu'ils soient locaux ou nationaux ;

● Aider à la structuration ou à la professionnalisation de démarches de médias de proximité ;

● Mettre en place des actions d'éducation aux médias et à l'information auprès des publics mobilisés dans des nouveaux projets éditoriaux ou de médias de proximité ;

● Mettre en œuvre des actions d'éducation aux médias et à l'information à destination des jeunes, y compris en dehors de l'école et du temps scolaire.

Ces résidences devront :

● S'adresser à des journalistes professionnels (journalistes indépendants ou journalistes intégrés dans une rédaction) ;

● Dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information, être positionnés prioritairement sur le hors temps scolaire ou sur une articulation temps scolaire/hors temps scolaire ;

● Se dérouler principalement dans des territoires prioritaires (quartiers relevant de la politique de la ville ou zones rurales) ;

● Bénéficier de cofinancement notamment par les collectivités.

Elles pourront être menées par un journaliste seul ou une équipe / un collectif de journalistes, concerner tous types de médias et s'appuyer sur une grande diversité de structures d'accueil et/ou partenariales (culturelles, socioculturelles, éducatives, etc.).

Ce programme expérimental vise à l'élargissement des démarches de résidence soutenues jusqu'à présent par le ministère dans les domaines artistiques et culturels vers le champs des médias et de l'éducation et de l'information.

Seront encouragées les résidences qui présentent une démarche partenariale (collectivités territoriales, contrats locaux d'éducation artistiques, établissements scolaires, CLEMI-service d'Education aux Médias et à l'Information du Rectorat- notamment).

Calendrier : **les dossiers de candidature devront être adressés avant le 15 mai 2017**

Contact : DRAC – Pôle Action culturelle et territoriale – Conseillers à l'action culturelle :

* patrick.demange@culture.gouv.fr (Besançon)
* yannick.caurel@culture.gouv.fr (Dijon)
* guillaume.juin@culture.gouv.fr (Dijon)

**RESIDENCES DE JOURNALISTES**

Fiche de présentation du projet

À renvoyer impérativement par courriel avant le 15 mai 2017

|  |
| --- |
| **Région**Référent en DRAC / DAC |

|  |
| --- |
| **Nom et présentation** du journaliste ou du collectif de journalistes ou du média*préciser la composition de l’équipe intervenante et le statut professionnel* |

|  |
| --- |
| **Type de média***préciser : papier, web radio, web tv, etc.* |

|  |
| --- |
| **Coordonnées**adresse postale :tél :adresse électronique :site internet : |

**DESCRIPTIF DU PROJET**

|  |
| --- |
| **Intitulé du projet** |
| **Territoire(s) géographique(s) concerné(s)** par le projet et sa diffusion. Indiquer, le cas échéant, le(s) quartier(s) prioritaire(s) de la politique de la ville impliqué(s) dans le projet. |
| **Partenaires opérationnels***médias, collectivité(s) territoriale(s), structure(s) culturelle(s), du champ social, du secteur éducatif, etc.**préciser le(s) service(s) concerné(s) et les modalités d’implication (co-portage, mobilisation des publics, prêts de matériel ou d’espaces, etc.)* |
| **Public concerné***préciser le nombre de bénéficiaires, les tranches d’âges, les spécificités, etc.* |
| **Dates et durée de mise en œuvre** |
| **Description, objectifs et modalités de mise en œuvre du projet***préciser la nature exacte des interventions, le nombre d’heures d’intervention et la périodicité, le dispositif d’accompagnement du projet (instances de concertation et d’évaluation)...* |

**BUDGET DU PROJET**

|  |  |
| --- | --- |
| Montant total du budget prévisionnel du projet | Montant attribué par la DRAC |

**Fournir en annexe le budget prévisionnel (type CERFA) du projet intégrant a minima les rubriques ci-dessous.**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Dépenses** | **TOTAL** | **Recettes** | **TOTAL** |
| Frais d’intervention- Rémunération- DéfraiementsDépenses de fournitures nécessaires à la réalisation du projetAutres frais*préciser* |  | DRACAutre(s) service(s) d’État*préciser*Collectivité(s) territoriale(s)*préciser*Autre (s) partenaire(s) public(s)*préciser*Partenaire(s) privé(s)*préciser*Autre (s)*préciser* |  |
| **TOTAL** |  | **TOTAL** |  |